

PREFECTURE DE LA VIENNE

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

**AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE
(L. 181-10-1 du code de l'environnement)**

Une consultation du public relative au projet éolien « PARC EOLIEN DE LA PIERRE FOLLE », activité figurant à la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, et situé sur la commune de La Chapelle-Bâton est organisée du 19 mai au 19 août 2025.

Pendant la durée de la consultation, le dossier et tout renseignement pertinent relatif à ce projet soumis à évaluation environnementale seront consultables via le lien suivant :

<https://www.registre-dematerialise.fr/6185>

Les observations, propositions et contre-propositions du public pourront être déposées pendant toute la durée de la consultation sur le registre dématérialisé (<https://registre-dematerialise.fr/6185>) ou être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à la Mairie de La Chapelle-Bâton – 2 rue Capella – 86250 LA CHAPELLE-BÂTON avec la mention « PARC EOLIEN DE LA PIERRE FOLLE ».

Monsieur Dominique PAPET, nommé commissaire-enquêteur par décision du Tribunal Administratif en date du 23 janvier 2025, organisera deux réunions publiques avec la participation du pétitionnaire :

- **réunion publique d'ouverture de la consultation le mardi 27 mai 2025 de 19h00 à 21h00 à la salle polyvalente « La Chapelloise »- 4 rue Saint-Pierre à LA CHAPELLE BÂTON ;**
- **réunion publique de clôture de la consultation le lundi 11 août 2025 de 19h00 à 21h00 à la salle polyvalente « La Chapelloise »- 4 rue Saint-Pierre à LA CHAPELLE BÂTON**

Il se tiendra à la disposition du public en mairie de LA CHAPELLE-BÂTON selon le calendrier suivant :

Lundi 19 mai 2025 de 9H00 à 12H00

Jeudi 12 juin 2025 de 15H00 à 18H00;

Vendredi 27 juin 2025 de 15H00 à 18H00;

Mercredi 16 juillet 2025 de 09H00 à 12H00;

Vendredi 1er août 2025 de 15H00 à 18H00

Mardi 19 août 2025 de 15H00 à 18H00

La décision d'autorisation assortie du respect des prescriptions, ou la décision de refus, sera prise par arrêté du Préfet de la Vienne - 7 place Aristide Briand – 86000 POITIERS.

Des informations pourront être demandées auprès de la SAS PROJET EOLIEN LA CHAPELLE-BÂTON – 3 route de Lacourtenourt – 31150 FENOUILLET – Mme Louise LE BELLU – l.lebellu@solveo-energies.com